

**Consultation publique sur le développement durable  
de la production porcine au Québec**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

# **Les dimensions économiques de la production porcine**

---

Cahier synthèse des séances publiques  
tenues à Montréal  
les 6 et 7 novembre 2002

Sylvie Mondor

Décembre 2002

---

**Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement**

---

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : (418) 643-7447  
1 800 463-4732 (sans frais)

Courriel : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

---

**Remerciements**

---

La Commission tient à remercier Sylvie Mondor, analyste, qui a participé à la rédaction du présent cahier thématique.

Elle tient aussi à remercier les conférenciers invités aux séances thématiques tenues à Montréal :

Alain Bernier  
Isabelle Breune  
Raymond Dupuis  
Richelle Fortin  
Mario Hébert  
Yvan Lacroix  
Remy Lambert  
Jacques Lebuis  
Claude Robitaille  
Denis Sanfaçon

Ont aussi participé à la réalisation du présent cahier :

René Beaudet, conseiller spécial auprès de la Commission (coordination et relecture)  
Daniel Bérubé, conseiller en communication  
France Carter, agente de secrétariat de la Commission (conception, mise en page et édition)  
Alexandra Dufresne, conseillère en communication

## Avant-propos

Dans le contexte de son mandat d'enquête et d'audience publique, la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec a retenu une démarche de consultation qui comporte trois étapes; d'abord, la tenue de séances publiques consacrées à l'examen de six grands thèmes; ensuite, la première tournée régionale qui amène la Commission à siéger dans seize municipalités pour recueillir de l'information; enfin, la seconde tournée régionale, là encore dans plusieurs municipalités du Québec, qui servira à entendre l'opinion des participants.

Première étape de la consultation publique de la Commission, les séances thématiques ont pour objet de faire le point sur différentes facettes de la production porcine. À cette fin, la Commission a invité des experts et des spécialistes de divers milieux – organismes gouvernementaux, entreprises, universités, groupes d'intérêt, etc. – à présenter leurs connaissances relatives aux différentes dimensions de la question. Du 23 octobre au 13 novembre 2002, la Commission a tenu vingt séances publiques regroupées sous six grands thèmes :

- à Saint-Hyacinthe : les modes actuels de production porcine;
- à Sainte-Marie : les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques;
- à Joliette : la santé;
- à Montréal : les dimensions économiques;
- à Québec : le cadre juridique régissant les activités agricoles;
- à Saguenay : la production porcine et le développement durable.

Des analystes de la Commission ont produit un cahier synthèse pour chaque grand thème. Ces cahiers ont essentiellement pour objet d'aider les personnes qui participent aux travaux de la Commission à retrouver l'information transmise lors des séances publiques et dans les documents déposés par les conférenciers. Les cahiers synthèses ne contiennent que les éléments abordés au cours des séances liés à un thème précis et ils n'ont pas la prétention de traiter de façon exhaustive l'ensemble des éléments ou des enjeux associés aux thèmes examinés.

**Soulignons que le présent cahier ne reflète et n'engage aucunement l'opinion de la Commission.** Signalons également que certains documents demandés par la Commission lors des séances publiques n'ont pu y être intégrés en raison de contraintes de temps.



## Table des matières

Introduction .....	5
■ 1 Le portrait économique de la production porcine .....	7
■ 2 L'analyse économique du secteur porcin.....	9
■ 3 Le coût associé à la pollution d'origine porcine .....	11
■ 4 Le programme Prime-Vert .....	13
■ 5 La gestion du risque financier : l'intégration, les contrats de production et les services connexes .....	15
■ 6 La Financière agricole du Québec.....	17
■ 7 Le soutien à l'agroalimentaire .....	19
■ 8 L'« écoconditionnalité » .....	21
■ 9 L'introduction de l'« écoconditionnalité » dans la politique québécoise de soutien à l'agriculture .....	23
■ 10 Est-il justifiable de soutenir financièrement la production porcine dont la majeure partie est exportée ? .....	25
<b>Les principaux sujets abordés lors de la période de questions .....</b>	<b>27</b>
Séance du 6 novembre 2002, en après-midi ( <a href="#">TRAN13</a> ).....	29
Séance du 6 novembre 2002, en soirée ( <a href="#">TRAN14</a> ).....	31
Séance du 7 novembre 2002, en après-midi ( <a href="#">TRAN15</a> ).....	33
Séance du 7 novembre 2002, en soirée ( <a href="#">TRAN16</a> ).....	35



# Introduction

Les séances thématiques portant sur les dimensions économiques de la production porcine ont eu lieu à Montréal les 6 et 7 novembre 2002, à raison de deux séances par jour. En tout, les citoyens et la Commission ont pu assister à dix présentations sur différents aspects de l'univers économique de la production porcine. Chaque séance a débuté par les présentations des conférenciers invités, qui étaient suivies des questions de la Commission et du public.

Le présent cahier synthèse comprend deux sections. La première comporte un résumé de chacune des conférences, ainsi que la liste des documents déposés par les conférenciers. Les résumés sont soit une adaptation de ceux qui ont été remis par les conférenciers, soit un résumé entièrement réalisé par les analystes. Tous les résumés ont fait l'objet d'une révision linguistique. La seconde section propose une liste des éléments abordés lors de la période de questions de chacune des séances. Toute question à laquelle aucune réponse n'a été formulée lors de la séance publique a été volontairement retirée de cette liste. En fonction de sa pertinence, une telle question peut avoir été reprise dans les séances thématiques correspondantes et, par conséquent, elle sera traitée dans les cahiers synthèses appropriés ou lors de la première tournée régionale de la Commission.

La référence à la transcription de la séance est inscrite après chaque sujet, dans le but de faciliter la recherche. À noter que les numéros de page correspondent à la version papier des transcriptions.





# 1.

## Le portrait économique de la production porcine

Richelle Fortin  
Fédération des producteurs de porcs du Québec  
Séance du 6 novembre 2002, en après-midi ([TRAN13](#), p. 4-12)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par la conférencière.

Le secteur porcin québécois évolue dans un marché de libre-échange total. Depuis l'avènement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les produits sont négociés sans tarifs entre les États-Unis et le Canada. Ainsi, les prix sont nord-américains, ou, plutôt, ce sont les Américains qui font le prix. Ils produisent près de 100 millions de porcs et le Québec, 7 millions. Dans ce contexte, le Québec n'a aucune influence sur ce prix, il est un preneur de prix. La situation de l'abattage aux États-Unis et les événements qui surviennent sur la scène internationale ont une grande influence sur les prix au Québec.

La grande variabilité des prix au cours d'une année et même d'une année à l'autre amène un risque financier très important. En réponse à cette problématique, un grand nombre de pays industrialisés ont mis en œuvre depuis des décennies des politiques agricoles pour permettre aux producteurs de gérer ce risque, et le Québec a su concevoir des outils bien spécifiques qui lui sont propres comme l'assurance stabilisation du revenu agricole.

De plus, l'industrie porcine québécoise est constamment à l'affût des préoccupations et des exigences des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Celles-ci se traduisent par des enjeux auxquels doit faire face l'industrie et qui orientent la production. L'amélioration des techniques

d'élevage et l'implantation d'un programme d'assurance qualité ont permis de répondre à plusieurs de ces préoccupations. Les défis actuels s'inscrivent dans la sphère environnementale et les solutions techniques ou technologiques économiquement viables ne sont pas légion.

En ce qui concerne la santé financière des fermes porcines, celle-ci est très variable et dépend fortement des performances techniques des élevages. Les entreprises avec des actifs moyens de 667 000 dollars et un chiffre d'affaires de près de 500 000 dollars dégagent un bénéfice d'exploitation de 36 000 dollars. Ces fermes étant exploitées par 1,3 propriétaire, il reste donc moins de 28 000 dollars par année en moyenne par exploitant pour subvenir aux besoins de sa famille.

### Documents déposés par la conférencière

[ECON11](#)  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC. *Présentation de Richelle Fortin portant sur le portrait économique de la production porcine*, 6 novembre 2002, 30 p.

[ECON11.1](#)  
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC. *Résumé de la présentation de Richelle Fortin*, 6 novembre 2002, 1 p.



## 2.

# L'analyse économique du secteur porcin

Mario Hébert  
Coopérative fédérée  
Séance du 6 novembre 2002, en après-midi ([TRAN13](#), p. 12-25)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

L'industrie porcine québécoise engendre des activités économiques tant en région que dans les centres urbains. Une récente analyse du secteur réalisée par le groupe AGECO agroalimentaire et économie permet de chiffrer l'impact économique des secteurs primaire et secondaire de l'industrie porcine. Cette recherche mesure l'impact en fait d'emplois directs et indirects tant en amont de la production qu'en aval mais en excluant la distribution. Elle inclut donc la production et la transformation dans le cas des abattoirs. Le produit intérieur brut provenant du secteur ainsi que les recettes gouvernementales y sont évalués, de même que l'effet sur la balance commerciale du Québec agroalimentaire.

Pour situer le secteur porcin québécois à l'échelle mondiale, une comparaison sur la base des importations et des exportations de viandes porcines illustre la

position du Québec ainsi que sa taille relative. Le continent asiatique demeure incontournable, notamment par l'effet de la demande globale et de l'offre de la Chine, en tant que premier producteur au monde. Rappelons que la compétitivité peut se définir comme la capacité de conserver et d'accroître ses parts de marché. Les facteurs qui influencent sur celle-ci font référence aux avantages et aux désavantages concurrentiels de l'industrie porcine québécoise par rapport aux principaux pays concurrents.

### Document déposé par le conférencier

#### [ECON12](#)

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC. *Présentation de Mario Hébert portant sur l'analyse économique du secteur porcin*, 6 novembre 2002, 17 p.



# 3.

## Le coût associé à la pollution d'origine porcine

Alain Bernier  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Séance du 6 novembre 2002, en soirée ([TRAN14](#), p. 3-18)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par le conférencier.

La production agricole a une valeur économique qui peut augmenter, jusqu'à un certain point, en fonction de l'intensité de la production. Elle permet aussi à des personnes de travailler et de gagner un revenu. Ce sont des réalités économiques que le marché considère dans l'allocation des ressources. Toutefois, le marché ne réussit pas à prendre en considération les externalités négatives que sont la pollution et les nuisances, ni les externalités positives, mais décroissantes, que sont la valeur des paysages et la valeur de la protection de la biodiversité. Ainsi, l'intérêt public justifie une action gouvernementale en vue de réduire ces problématiques, même si cela se traduit par des contraintes envers les producteurs porcins.

Il n'existe actuellement aucune étude scientifique évaluant le coût économique de la pollution d'origine agricole au Québec, encore moins de la pollution porcine. La réalisation du bilan phosphore et une amélioration des systèmes d'information ministériels pourraient contribuer à évaluer ces impacts. Il apparaît néanmoins que, pour mener une étude exhaustive, il faudra un meilleur partage des données économiques, techniques et environnementales entre tous les acteurs : ministères, organismes publics, partenaires municipaux et agricoles.

L'évaluation des impacts pour les producteurs s'effectue en comparant le coût de la conformité avec le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) par

rapport à la réglementation précédente ainsi qu'aux engagements déjà pris par les parties intéressées. Par exemple, l'obligation d'épandre le lisier d'ici 2005 avec une rampe basse occasionnera un coût non prévu pour la moitié des producteurs. Ainsi, sur trois ans, le coût global d'adaptation au REA pour les producteurs porcins atteindrait environ 11,8 millions de dollars.

Certains producteurs porcins devront disposer de terres additionnelles pour épandre leur lisier. Cela constitue un investissement engendrant des revenus qui ne peut être considéré comme un coût. Selon Financement agricole Canada, l'augmentation du prix des terres résulte principalement de deux facteurs : le premier est la croissance des besoins d'épandage résultant de la hausse de la production porcine; le second est l'extension de cultures, dont le maïs, pour lesquelles le prix est stabilisé. En effet, la stabilisation réduit les risques financiers et augmente, par conséquent, la valeur des terres. Dans ce contexte, il est impossible d'isoler l'impact d'une réglementation sur le prix à l'hectare. Enfin, la disponibilité de crédit à l'achat de terres constitue un bon indicateur que ce type d'achat est perçu par le marché comme rentable.

Une des grandes forces du REA consiste à récompenser l'innovation et à tenir compte des réalités individuelles. Ainsi, les bilans phosphore permettront aux producteurs, qui réussiront à réduire le phosphore produit par leurs animaux, de réduire leur coût d'épandage et aussi d'être

sensibilisés à l'idée de substituer de l'engrais organique, le lisier, à l'engrais minéral. Les producteurs qui mettront un toit sur leurs ouvrages d'entreposage réduiront l'apport en eau de pluie et augmenteront la productivité de l'épandage.

#### **Documents déposés par le conférencier**

##### **ECON13**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Présentation d'André Bernier portant sur le coût environnemental de la production porcine au Québec*, 6 novembre 2002, 10 p.

##### **ECON13.1**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Résumé de la présentation d'André Bernier*, 6 novembre 2002, 2 p.

# 4.

## Le programme Prime-Vert

Denis Sanfaçon  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
Séance du 6 novembre 2002, en soirée (TRAN14, p. 19-28)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par le conférencier.

Depuis 1988, le gouvernement du Québec offre une aide financière aux exploitations agricoles pour la gestion des fumiers conformément à la réglementation environnementale. En 1997, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mis en place le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement. Ce dernier a été renommé « Prime-Vert » en 1999. Il compte quatre objectifs : favoriser l'adoption de bonnes pratiques agricoles; soutenir les entreprises dans leur mise aux normes; aider les exploitations à adapter leur système de production de façon à conserver les ressources; et protéger l'environnement.

Ce programme comprend six volets. Le premier concerne les structures d'entreposage des fumiers soit pour l'installation, soit pour l'augmentation de la capacité des structures déjà existantes. De mars 1997 à mars 2002, il a permis la construction de 4 369 structures d'entreposage pour un montant global d'aide de 167,3 millions de dollars. Le deuxième volet sert à soutenir le transfert technologique de procédés de traitement des fumiers par l'installation de vitrines technologiques. Au total, 106 entreprises ont bénéficié de ce volet et ont obtenu en tout 2,1 millions de dollars. Le troisième volet soutient financièrement les producteurs désirant se

procurer une rampe d'épandage afin de limiter les odeurs; il a permis l'acquisition de 346 rampes, ce qui a demandé un montant de 1,4 million de dollars. Les quatrième et cinquième volets sont consacrés au soutien aux services-conseils par l'entremise des 76 clubs agroenvironnementaux (7,3 millions de dollars) et à la gestion collective dans le cas des organismes de gestion des fumiers (3,8 millions de dollars).

Le sixième volet porte sur la réduction de la pollution diffuse. Introduit à l'automne 2001, il soutient les initiatives en matière d'aménagement de bandes riveraines et d'installation de haies brise-vent.

### Documents déposés par le conférencier

#### ECON14

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Présentation de Denis Sanfaçon portant sur le programme Prime-Vert*, 6 novembre 2002, 28 p.

#### ECON14.1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Résumé de la présentation de Denis Sanfaçon*, 6 novembre 2002, 1 p.





# 5.

## La gestion du risque financier : l'intégration, les contrats de production et les services connexes

Yvan Lacroix

Association québécoise des industriels en nutrition animale et céréalière (AQINAC)  
Séance du 7 novembre 2002, en après-midi ([TRAN15](#), p. 3-13)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par le conférencier.

L'Association québécoise des industriels en nutrition animale et céréalière (AQINAC) regroupe l'ensemble des industriels en matière de nutrition animale et céréalière non affiliés à des coopératives. Elle fournit en fait d'intrants et de services, par l'entremise des ses membres, une forte proportion des éleveurs du Québec. Ainsi, les systèmes d'intégration et les contrats de production sont utilisés par plusieurs producteurs porcins comme des moyens de partager les risques économiques liés aux cycles de prix dans le secteur porcin.

L'intégration se définit comme une structure juridique d'entreprise. Au Québec, il existe trois types de structures : la ferme autonome, la ferme associée et la ferme en propriété. La première, la ferme autonome, possède tous les actifs de production sous une même gestion. La deuxième, la ferme associée, possède en partie les actifs de production qu'elle partage et gère avec un associé qui fournit d'autres actifs de production. Sous forme de contrat liant les deux parties pour une durée définie, le meunier fournit les animaux, les intrants alimentaires, les soins vétérinaires et les services spécialisés, tandis que le producteur fournit les bâtiments, les infrastructures et la main-d'œuvre. La

gestion des lisiers est sous la responsabilité du producteur. Certaines bonifications sont jointes au contrat pour les performances de l'élevage en ce qui concerne la capacité de production et la gestion environnementale des effluents d'élevage.

Enfin, il y a au Québec un troisième type de structure, les fermes en propriété, dont les actifs de production et la gestion appartiennent au meunier. Environ 40 % de la production totale du Québec est effectuée par des meuneries commerciales. Cette production s'effectue sur près de 1 000 fermes dont 25 % sont en propriété. La taille moyenne des maternités est de 400 truies; celle des bâtiments destinés à l'engraissement, de 1 500 places-porc.

### Documents déposés par le conférencier

#### [GENE25](#)

AQUINAC. *Présentation d'Yvan Lacroix portant sur l'intégration comme outil de gestion du risque financier*, 7 novembre 2002, 30 p.

#### [GENE25.1](#)

AQUINAC. *Résumé de la présentation d'Yvan Lacroix*, 7 novembre 2002, 8 p.



# 6.

## La Financière agricole du Québec

Claude Robitaille  
La Financière agricole du Québec  
Séance du 7 novembre 2002, en après-midi (TRAN15, p. 14-23)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

La Financière agricole du Québec est le résultat et l'expression du consensus obtenu entre l'État et le monde agricole lors du Rendez-vous des décideurs, en mars 1999. Ce consensus comprenait trois objectifs : permettre la gestion intégrée des outils financiers dans une même organisation; instituer un partenariat État-monde agricole dans la gestion des outils financiers; et favoriser la stabilité du financement de la nouvelle structure, désormais planifiée sur une base pluriannuelle. La nouvelle société a démarré ses activités le 17 avril 2001. En tant que mandataire de l'État, elle se substitue alors à la Société de financement agricole et à la Régie des assurances agricoles. En cette qualité, elle en assume les obligations. La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, la croissance du secteur agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et à la création d'emplois. Elle se définit comme un levier de développement du secteur primaire dans une perspective de développement durable et de mise en valeur de la ruralité québécoise. Elle dispose de ressources financières provenant de trois sources annuellement : la contribution du gouvernement du Québec (305 millions de dollars), celle des producteurs à travers différents programmes (200 millions environ) et celle du gouvernement fédéral (100 millions).

Les produits et services de La Financière agricole soutiennent l'entreprise agricole dans sa gestion des

risques climatiques, économiques et financiers. Ces outils financiers sont offerts aux entreprises indépendamment de leurs dimensions, de leur secteur d'activité ou de leur localisation. En 2001, l'ensemble des actions de La Financière agricole en matière de financement agricole de la production porcine supportaient des actifs de 503,1 millions de dollars. Un nouveau programme offert depuis peu, le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), rejoint 1 583 clients spécialisés en production porcine sur 16 035 adhérents. Le Programme d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA), pour sa part, a compensé les entreprises porcines pour une valeur de 8,1 millions de dollars durant l'année 2001-2002.

La Financière agricole adhère au concept de développement durable et au principe d'« écoconditionnalité ». Elle vise à assurer la pérennité des entreprises par le financement des projets respectant les normes environnementales et en intégrant les exigences relatives à l'application des normes environnementales aux programmes d'assurance et de protection du revenu.

### Document déposé par le conférencier

#### ECON16

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Présentation de Claude Robitaille portant sur La Financière agricole du Québec*, 7 novembre 2002, 20 p.



# 7.

## Le soutien à l'agroalimentaire

Raymond Dupuis  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Séance du 7 novembre 2002, en après-midi (TRAN15, p. 23-32)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par le conférencier.

Conformément à l'Accord sur l'agriculture, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) analyse, depuis 1995, les mesures de soutien interne selon leurs effets de distorsion sur la production et les échanges. La mesure globale de soutien (MGS) inclut les mesures de soutien non exemptées soumises à des engagements de réduction. Elle correspond à la « boîte orange » au-delà d'un seuil minimal et signifie que de telles mesures ont des effets de distorsion et qu'elles doivent être réduites. Outre ces mesures non exemptées, la « boîte verte » comprend les mesures dont les effets de distorsion des échanges sont nuls ou, au plus, minimales. Ces mesures peuvent être utilisées sans aucune restriction par les pays. Enfin, la « boîte bleue » correspond au soutien direct au titre de programmes de limitation de la production et est également exemptée d'engagements de réduction.

Depuis 1987, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) mesure le soutien à l'agriculture selon des estimations du soutien aux producteurs (ESP), aux consommateurs (ESC) et aux services d'intérêt général (ESSG). L'ESP est un indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables à la production agricole, découlant des politiques de soutien à l'agroalimentaire. Parallèlement, l'ESC est un indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts aux consommateurs des produits agricoles, provenant aussi des politiques de soutien à l'agroalimentaire. Enfin, l'ESSG indique les paiements au titre des services d'intérêt général publics ou privés

destinés au secteur agricole dans son ensemble et non aux exploitants agricoles individuels.

Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, le soutien total à l'agroalimentaire atteint 285 milliards de dollars américains, soit 231 en ce qui concerne l'ESP et 54 en matière d'ESSG. Malgré les engagements de réductions, ce niveau d'ESP est sensiblement le même que durant la période de référence d'il y a quinze ans. Parallèlement, selon les plus récentes compilations notifiées par les mêmes pays, la MGS a été réduite à près de 75 milliards de dollars américains.

Au Canada, l'ESP a atteint 6,1 milliards de dollars canadiens dont près de la moitié est consacrée au soutien des prix. Sur le chapitre de l'ESSG, le Canada aura dépensé 1,9 milliard. Conformément à ses engagements, il a fait des efforts considérables de réduction de la catégorie de soutien faussant les échanges. Le soutien global du Canada, mesuré en pourcentage d'ESP par rapport aux recettes, s'établissait à 17 % en 2001. Ce niveau est presque la moitié de celui de l'ensemble des pays l'OCDE évalué à 31 %.

En ce qui a trait à l'évaluation du soutien à la production porcine, le niveau de soutien du Canada est aussi significativement moindre que celui de l'ensemble des pays de l'OCDE. Ce soutien en fait d'ESP est de 8 % au Canada contre 21 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE pendant la période 1999-2001 et il est fondé essentiellement sur des mesures de soutien aux revenus.

Dès lors, l'évaluation du soutien des pays à leur industrie agroalimentaire laisse ressortir le fait que, pour bon nombre de pays, le soutien est difficilement compressible malgré les engagements de réductions conclus au sein de l'OMC. À cet égard, le Canada présente un dossier exemplaire avec un niveau de soutien bien en deçà de celui des autres pays industrialisés de l'OCDE. Il en va de même pour l'industrie porcine, où le soutien du Canada est de

beaucoup inférieur à celui de l'ensemble des pays de l'OCDE.

**Document déposé par le conférencier**

ECON15  
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA.  
*Présentation et résumé de Raymond Dupuis portant le soutien à l'agroalimentaire, 7 novembre 2002, 9 p.*

# 8.

## L'« écoconditionnalité »

Jacques Lebuis  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
Séance du 7 novembre 2002, en soirée (TRAN16, p. 2-11)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par le conférencier.

Devant des problématiques complexes liées à la pollution d'origine agricole, des efforts additionnels sont souhaitables pour consolider la cohésion entre les différentes mesures assurant le développement économique de l'agriculture et la conservation des milieux naturels. Les administrations publiques, d'ici comme d'ailleurs, reconnaissent la nécessité de se repositionner relativement à l'agroenvironnement et choisissent d'harmoniser de façon plus appropriée l'usage de leurs outils économiques de développement avec la réglementation sous leur responsabilité et avec les obligations des acteurs visés. Elles le font dans le but d'accélérer l'atteinte d'objectifs environnementaux afin d'inscrire l'agriculture dans une perspective de développement durable.

La protection des activités agricoles, la cohabitation harmonieuse en milieu rural et l'amélioration de la qualité de plusieurs cours d'eau ne pourront se réaliser au Québec qu'en accélérant le virage agroenvironnemental.

Pour ce faire, il ne suffit plus de s'en tenir aux instruments légaux traditionnels et à la sensibilisation. Ainsi, dans un souci de cohérence, de transparence et d'équité, le gouvernement du Québec croit qu'il est opportun d'introduire l'« écoconditionnalité » dans les programmes de soutien gouvernemental représentant des leviers importants pour le maintien et le développement des activités agricoles.

### Documents déposés par le conférencier

#### DURA3

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Présentation de Jacques Lebuis portant sur l'« écoconditionnalité »*, 7 novembre 2002, 20 p.

#### DURA3.1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Résumé de la présentation de Jacques Lebuis*, 7 novembre 2002, 1 p.





# 9.

## L'introduction de l'« écoconditionnalité » dans la politique québécoise de soutien à l'agriculture

Isabelle Breune

Union québécoise pour la conservation de la nature

Séance du 7 novembre 2002, en soirée ([TRAN16](#), p. 12-18)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par la conférencière.

L'accès aux programmes de soutien à l'agriculture doit être conditionnel à des objectifs environnementaux. En ce sens, certains programmes peuvent et doivent devenir « écoconditionnels ». Les mécanismes administratifs doivent donc permettre d'introduire une démarche souple et facile de mise en application auprès des entreprises agricoles.

En ce qui concerne les objectifs environnementaux, deux principes de base doivent être retenus, soit l'efficacité énergétique et environnementale ainsi que la protection des agroécosystèmes et de la ressource eau.

Différentes pratiques agricoles satisfont à ces principes. Cependant, certaines, comme la rotation des cultures, la limitation des apports d'intrants et la préservation des zones tampons et des lieux de biodiversité, doivent faire l'objet d'une attention prioritaire dans la définition des politiques de soutien à l'agriculture, car elles sont au cœur d'une agriculture en équilibre avec le milieu. Quant aux programmes qui doivent devenir « écoconditionnels », quatre d'entre eux sont ciblés en particulier : le Programme d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA), le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), le Programme de remboursement des taxes foncières et le Programme de financement agricole. L'analyse a pour objet de proposer des modifications possibles à ces programmes de façon

à encourager les entreprises agricoles québécoises à s'engager pleinement dans la voie du développement durable.

L'application du concept d'« écoconditionnalité » peut aussi s'incarner dans la suspension des paiements de soutien en cas de constat de défaut de conformité avec le règlement actuel. Les entreprises qui mettent en place un projet de conservation à la ferme devraient bénéficier de la bonification maximale que les programmes de financement indiqués plus haut peuvent offrir. Enfin, chaque programme, en fonction de sa nature propre, pourrait être rattaché à un ou des objectifs qui lui seraient spécifiques.

### Documents déposés par la conférencière

#### [DURA4](#)

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. *Présentation d'Isabelle Breune portant sur l'introduction de l'« écoconditionnalité » dans la politique québécoise de soutien à l'agriculture, 7 novembre 2002, 23 p.*

#### [DURA4.1](#)

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. *Résumé de la présentation d'Isabelle Breune, 7 novembre 2002, 1 p.*



# 10.

## **Est-il justifiable de soutenir financièrement la production porcine dont la majeure partie est exportée ?**

Rémy Lambert

Séance du 7 novembre 2002, en soirée ([TRAN16](#), p. 19-36)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

Le contexte économique québécois de la production porcine s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus large lorsqu'il est analysé d'un angle international. Le soutien économique à la production agricole dans les pays industrialisés comporte des objectifs nationaux propres. Il peut se mesurer et s'analyser sous différents angles : l'impact global pour la société, l'impact pour l'entreprise porcine individuelle et l'effet de la coordination verticale d'une filière.

Pour comprendre ce contexte de production où une forte proportion est destinée à l'exportation, certaines notions économiques telles que les échanges internationaux, les changements technologiques et les structures de coûts de production doivent être considérées. La différence de coût de production d'une entreprise à l'autre provient de la technologie dont on se sert, mais elle dépend aussi de l'efficacité avec laquelle les intrants sont utilisés. Il y a donc trois éléments qui feront en sorte que l'établissement d'un prix de soutien (prix moyen) pourra plaire fortement ou faiblement à une entreprise selon le

cas : la technologie utilisée, son efficacité économique et sa taille.

Quant au secteur porcin, la coordination de la filière fait référence à la synchronisation des diverses étapes franchies par un produit allant de la production à la consommation finale. Chaque filière est caractérisée par son coût de transaction. Plus les échanges du produit, d'une étape à l'autre, nécessitent une bonne planification, des adaptations et de la surveillance de chaque acteur, plus élevé le coût de transaction sera. Le soutien à la production dans ce contexte contribue à diminuer le risque.

### **Document déposé par le conférencier**

[ECON17](#)

CENTRE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE AGROALIMENTAIRE. *Présentation de Rémy Lambert portant sur la justification économique au soutien de la production porcine, 7 novembre 2002, 22 p.*



## **Les principaux sujets abordés lors de la période de questions**



## **Séance du 6 novembre 2002, en après-midi (TRAN13)**

- ▶ Une description du modèle québécois dans sa dimension économique (p. 26-28).
- ▶ L'évolution des prix payés aux producteurs par rapport aux prix payés par le consommateur au Québec et à l'étranger (p. 28-29).
- ▶ Une définition de la ferme familiale (p. 29).
- ▶ La proportion des exportations dans les productions canadienne et américaine (p. 30-31).
- ▶ Le cycle économique du prix du porc (p. 32-33).
- ▶ Les cycles économiques dans l'industrie en général (p. 33-34).
- ▶ L'influence du prix des intrants alimentaires sur l'évaluation du risque économique de production (p. 34-35).
- ▶ Les moteurs de développement de la production porcine en Espagne (p. 35-36).
- ▶ Les perspectives de transactions impliquant le transfert de propriété des abattoirs québécois à des intérêts américains (p. 36-37).
- ▶ L'impact en région de l'installation et de la concentration des élevages porcins sur les autres types de productions (p. 38-41).
- ▶ La valeur prédictive du modèle intersectoriel quant au déplacement de l'activité économique interproduction (p. 41-43).
- ▶ Les mesures de soutien comprises dans le modèle économique intersectoriel (p. 43-44).
- ▶ Le contexte du mandat de la Commission par rapport aux enjeux concernant la relève agricole (p. 45-46).
- ▶ L'aspect socioéconomique de l'insertion des jeunes en production porcine (p. 47).
- ▶ Le niveau de revenu des producteurs porcins en fonction de leur âge (p. 48).
- ▶ Le revenu net moyen et le salaire du producteur porcine (p. 49).
- ▶ L'intégration du coût lié aux risques d'épizooties dans les modèles intersectoriels (p. 49-50).
- ▶ La définition de l'intégration (p. 51-53).
- ▶ L'intégration de la gestion des fumiers dans le modèle économique intersectoriel (p. 56).
- ▶ L'effet de la diminution du nombre de fermes sur le nombre d'emplois (p. 57-58).
- ▶ L'analyse coût-avantage de la production porcine dans le cas de la société québécoise (p. 63-66).
- ▶ L'autonomie du Québec agroalimentaire en relation avec la balance commerciale (p. 68-71).
- ▶ L'analyse économique du secteur porcine intégrant l'environnement à l'étranger (p. 72).

- ▶ Le niveau d'investissement nécessaire pour une entreprise de production porcine biologique (p. 73-74).
- ▶ Le niveau d'investissement nécessaire pour une entreprise porcine avec la propriété des sols (p. 75-76).
- ▶ L'évaluation des emplois indirects du secteur porcin et l'impact du secteur de production céréalière sur cette évaluation (p. 81-82).
- ▶ Les critères d'évaluation des coûts environnementaux dans le modèle du chercheur Metcalfe (p. 83-84).
- ▶ Le pourcentage de production fourni par des fermes indépendantes au Québec (p. 85).
- ▶ L'environnement : une contrainte ou un avantage concurrentiel dans le secteur porcin (p. 87-90).



## **Séance du 6 novembre 2002, en soirée (TRAN14)**

- ▶ La source et les types de modèles économiques (p. 28-30).
- ▶ Les objectifs du programme Prime-Vert (p. 30-31).
- ▶ Le soutien futur des organismes de gestion des fumiers (p. 31).
- ▶ Les suites du programme Prime-Vert et la durée du prochain programme (p. 31-33, 34-35).
- ▶ La proportion du programme annoncée qui sera affectée aux exploitations de production porcine (p. 33).
- ▶ L'explication de la différence entre le montant de financement du programme annoncé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et l'évaluation faite par le ministère de l'Environnement (MENV) du coût de la mise aux normes pour les entreprises porcines (p. 33-34).
- ▶ La relation entre l'intensité de la production et l'importance de la pollution (p. 35-38).
- ▶ Les effets de l'industrie porcine quant à la protection de la biodiversité (p. 38-39, 95-98).
- ▶ La pollution des sols et la dispersion des contaminations dans le milieu selon les modèles économiques (p. 40).
- ▶ L'intégration du bien-être animal dans les modèles économiques d'évaluation des coûts environnementaux (p. 41-42).
- ▶ L'analyse de la rentabilité des objectifs de croissance de l'industrie porcine pour les municipalités rurales et les municipalités régionales de comté (MRC) (p. 43).
- ▶ Les critères qualitatifs et quantitatifs à la base d'une étude d'impacts économiques (p. 46).
- ▶ L'évolution du concept d'unité animale (p. 48-52).
- ▶ Les externalités considérées dans l'élaboration d'un modèle économique sur les coûts environnementaux (p. 54).
- ▶ L'évolution du prix des terres selon le libre marché et son impact en région (p. 55-58).
- ▶ Les pratiques agronomiques préservant la santé du sol (p. 59-62).
- ▶ Les répercussions économiques de la contamination des puits par les nitrates (p. 62-64).
- ▶ Les coûts environnementaux liés à une gestion liquide des effluents par comparaison avec une gestion solide (p. 65-67).
- ▶ Le coût de la mise aux normes et le prix d'achat des terres nécessaires à l'épandage (p. 70-74, 76-77).
- ▶ La portion du programme de soutien annoncé par le MAPAQ affectée à l'installation de nouvelles structures d'entreposage (p. 74-75).

- ▶ Les effets sur la qualité de l'eau de l'investissement consenti dans les structures d'entreposage étanches (p. 79-80).
- ▶ La justification du soutien de l'État aux cultures non rentables pour l'environnement par rapport aux productions biologiques (p. 80-81).
- ▶ Le Programme de soutien à la production biologique (p. 82-83).
- ▶ Le coût d'un bilan phosphore et d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) pour un producteur (p. 84-88).
- ▶ L'impact de la rareté des terres sur la capacité des entreprises d'atteindre les objectifs environnementaux du REA (p. 88).
- ▶ L'impact des outils comme le REA, le PAEF et le programme Prime-Vert sur la dégradation des sols (p. 90).
- ▶ L'impact de l'industrialisation de la production porcine sur les petites exploitations et les autres secteurs de production (p. 101-104).
- ▶ La proportion détenue par le programme Prime-Vert sur l'ensemble des mesures de soutien économique, (p. 104-105).
- ▶ La justification, dans un modèle économique traitant des coûts environnementaux, de l'intégration des coûts sociaux dans l'analyse de rentabilité de la production porcine (p. 110-111).
- ▶ Une évaluation des coûts environnementaux de la production porcine (p. 112-113).

## **Séance du 7 novembre 2002, en après-midi (TRAN15)**

- ▶ La définition d'un soutien économique négatif (p. 32-33).
- ▶ La portion de l'indice Équivalent soutien production (ESP) québécois dans le soutien canadien (p. 33).
- ▶ La contribution des producteurs porcins au fonds de l'ASRA par rapport aux indemnités versées (p. 33-34).
- ▶ Les orientations de l'AQINAC pour assurer la relève dans le domaine de l'agriculture (p. 34-35).
- ▶ Les avantages commerciaux des membres de l'AQINAC par rapport à leurs clients (p. 35-37).
- ▶ La classification des programmes de soutien par l'OMC (p. 42-44).
- ▶ Le concept d'« écoconditionnalité » et les principes d'application par La Financière agricole du Québec (p. 44-45).
- ▶ Les orientations de La Financière agricole du Québec par rapport à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) (p. 48-49).
- ▶ L'accessibilité aux processus de certification pour les producteurs porcins (p. 50-51).
- ▶ Une définition des normes d'acceptabilité sociale (p. 51-52).
- ▶ L'accès au financement pour des processus de certification (p. 54-55).
- ▶ Les prix des grains en rapport avec leur coût de production (p. 56-59).
- ▶ La disponibilité des intrants pour les producteurs biologiques (p. 60-63).
- ▶ La représentation du monde agrobiologique au sein du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec (p. 63-64, 98-99).
- ▶ L'accès aux outils de gestion des risques pour les petites entreprises (p. 67-68).
- ▶ La concentration des entreprises porcines (p. 68-69).
- ▶ Le processus de contrôle contre les fraudes à La Financière agricole du Québec (p. 73-74).
- ▶ La définition du sigle HACCP : Hazard Analysis and Control of Criticals points (p. 75-76).
- ▶ La proportion de meuniers membres de l'AQINAC et la proportion de meuniers membres du réseau coopératif (p. 76-78).
- ▶ L'accès équitable aux produits et services des fournisseurs d'intrants (p. 81-82).
- ▶ L'accès au soutien économique de l'État selon la taille et le statut de l'entreprise (p. 83-84).
- ▶ Les exigences de La Financière agricole du Québec en regard des pratiques culturelles (p. 85).

- ▶ L'impact du développement de l'industrie porcine sur la valeur marchande des propriétés (p. 87-88).
- ▶ Les critères d'« écoconditionnalité » retenus par La Financière agricole du Québec (p. 90-92).
- ▶ Le nombre d'intégrateurs au Québec (p. 93).
- ▶ L'historique du soutien gouvernemental dans le domaine de la production porcine (p. 94).
- ▶ L'impact du soutien de l'État à la production porcine (p. 95-98).
- ▶ La capacité financière des entreprises à intégrer le plan d'assainissement proposé par l'AQINAC (p. 99-101).
- ▶ Le plan d'assainissement proposé par l'AQINAC en vertu de l'article 116.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) (p. 102-106).
- ▶ Les écarts statistiques sur le nombre de porcs abattus au Québec (p. 108-109).
- ▶ Les différences entre le nombre de porcs en inventaire, le nombre de porcs autorisés par certificat d'autorisation et le nombre de porcs compilés dans les statistiques de l'ASRA (p. 109-111).
- ▶ La propriété des porcs au regard de la responsabilité environnementale (p. 112-114).
- ▶ La modulation du financement des entreprises en fonction de leur gestion environnementale (p. 114-115).
- ▶ L'accès aux programmes de La Financière agricole du Québec selon la taille des entreprises (p. 116-117).
- ▶ La concentration des entreprises porcines et son impact sur le nombre d'exploitations (p. 120).

## **Séance du 7 novembre 2002, en soirée (TRAN16)**

- ▶ La limite de la production porcine totale : les facteurs déterminants (p. 42-45).
- ▶ Les rotations des cultures : les impacts financiers et les avantages environnementaux (p. 46-50).
- ▶ La comparaison des productions de l'agriculture traditionnelle et de l'agriculture biologique : l'atteinte des objectifs de l'« écoconditionnalité » (p. 50-53).
- ▶ La comptabilisation du coût social dans le coût de production (modèle économique) (p. 53-54, 79-88).
- ▶ Les sanctions lors d'épandage interdit (p. 58-59).
- ▶ La mise en marché collective (p. 61-62).
- ▶ L'importance de l'exportation comme retombée économique et la baisse des prix de vente (p. 62-63).
- ▶ Le coût et les responsabilités associés à la protection des bandes riveraines (p. 64-68).
- ▶ Le soutien financier et technique nécessaire pour respecter les règles de l'« écoconditionnalité » (p. 70-72).
- ▶ Le coût du soutien de la production par citoyen (p. 74-76).
- ▶ La justification de l'aide gouvernementale au regard des avantages fournis par l'industrie (p. 76-79).

*Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement*

Québec 